



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Meurthe-et-Moselle

LES GROUPEMENTS D'ENTREPRISES

L'intérêt de se grouper, c'est :

- d'avoir la capacité de proposer une offre de services globale (exemple dans le cas de chantiers de rénovation dans le bâtiment),
- mettre en commun des compétences (plusieurs artisans de plusieurs corps de métiers), des moyens ou des services (ex : matériel, communication, embauche éventuelle...),
- réaliser des prestations performantes avec un résultat attendu et rassurer le client sur son retour sur investissement,
- accéder à des commandes plus importantes (ex : marché public),
- avoir un cadre juridique défini à l'avance et des responsabilités bien établies,
- proposer un interlocuteur unique pour les clients.

Plusieurs types de groupements :

- des groupements momentanés,
- des groupements permanents.

La CMA 54 peut vous accompagner dans la mise en œuvre de groupements sur plusieurs aspects :

- accompagnement économique des entreprises souhaitant se grouper,
- accompagnement à la réalisation juridique et organisationnel du groupement selon le type choisi,
- suivi du groupement.

NOUS CONTACTER : Tél. : 03 83 95 60 60